

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JANVIER 2025 à 20 h00

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 31.12.2024

Sous la présidence de Mr Charles COSTEL, Maire

Membres présents : Mmes REFFET Martine, DALLA-COSTA Josette, MAURICE Michèle, NOYEL Marie-Geneviève, Mrs GOYET Adrien, HILAIRET Gwenaël.

Mr CUGNET Romain donne procuration à Mr COSTEL Charles.

Membres en exercice : 9 ; Membres présents : 7 ; Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : REFFET Martine

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2024,
- 2 - Rénovation thermique et énergétique du bâtiment scolaire et des logements existants à l'étage,
- 3 - Location de la salle des fêtes,
- 4 - Questions diverses

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 JANVIER 2025 à 20 h00

1 - Procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2024

Approbation à l'unanimité.

2 - Rénovation thermique et énergétique du bâtiment scolaire et des logements existants à l'étage – Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL et FAST

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation thermique, énergétique du bâtiment scolaire ainsi que des logements existants à l'étage.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- approuve le projet de rénovation thermique, énergétique du bâtiment scolaire ainsi que des logements existants situés à l'étage,
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 650 000 € HT,
- approuve le plan de financement comprenant les probables les participations financières de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, du FAST, d'autres fonds et des fonds propres de la Commune,
- demande à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2025 une subvention pour la réalisation de cette opération.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

< Délibération approuvée à l'unanimité (N°01/2025)

3 - Location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire fait état d'une demande de mise à disposition de la salle des fêtes communale pour des cours de sport formulée par Mme RIVAS Manon.

Vu l'intérêt de développer ce genre d'activités sur la commune, le conseil municipal émet un avis favorable et accepte de mettre à disposition la salle à compter de ce mois moyennant le versement d'une location d'un montant de 180 € la 1^{ère} année, et de 360 € par la suite.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'établir une convention de mise à disposition.

< Délibération approuvée à l'unanimité (N°02/2025)

COMMUNE DE LA CHAPELLE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JANVIER 2025 à 20 h00

Questions diverses :

*-Règlement intérieur des zones d'activités économiques sur le territoire de la
Communauté de Communes du Canton de La Chambre : examen du projet.*

*-Maintenance de la centrale hydroélectrique : mission confiée à l'entreprise BEGAIX
Paul pour un coût mensuel de 830 €.*

Le présent procès-verbal a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal
du 13 Février 2025.

Conformément à l'Ordonnance n° 2021-1310 et au Décret n° 2021-1311 du 7/10/2021, la
publication par voie électronique sera faite le 17 Février 2025.

La Chapelle, le 10 Janvier 2025

Le secrétaire de séance,
REFFET Martine,



Le Maire,
COSTEL Charles

